



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



Sommaire

CHIFFRES CLÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE	3-4
PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	5
FAITS MARQUANTS	6
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	7-9
NOTES	10-40



Date d'ouverture

Octobre 2001



Capital au 31/12/2019

24 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

22/10/2014



**Conseil d'Administration
au 31/12/2019**

Alioune N'Dour DIOUF, Président

Ourèye SAKHO EKLO

Abdoulaye SEYDI

BMCE BANK, représenté par
Amine BOUABID

AXA SENEGAL, représenté par
Alioune DIAGNE

SDIH, représenté par Mohamed A. SOW

BOA WEST AFRICA, représentée par
Abderrazzak ZEBDANI



Commissaires aux Comptes

MAZARS SÉNÉGAL

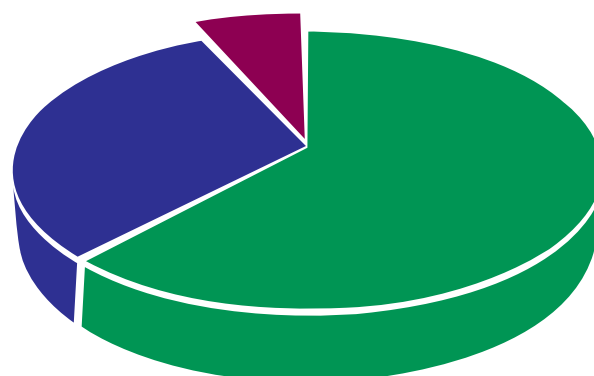
EUREKA AUDIT & CONSEILS



Siège social

BANK OF AFRICA - Immeuble Elan
Route de Ngor, Zone 12,
quartier des Almadies - Dakar - SÉNÉGAL
Tél. : (221) 33 865 64 67
Fax : (221) 33 820 42 83
SWIFT : AFRISNDA

Principaux actionnaires au 31/12/2019



BOA WEST AFRICA	61,74 %
ACTIONNAIRES PRIVÉS	31,54 %
AUTRES ACTIONNAIRES	6,71 %

Analyse Financière

BANK OF AFRICA - SENEGAL (BOA-SENEGAL) a évolué dans un environnement concurrentiel vif, avec 29 établissements actifs sur le marché Sénégalais.

La Banque conserve son deuxième rang en termes de réseau bancaire avec 58 agences, dont 33 à Dakar et 25 dans les régions.

Les emplois clientèles nets sont en progression de 11 %, soit 267 184 millions de F CFA au 31 décembre 2019. L'activité de collecte de dépôts de la clientèle évolue favorablement et affiche une progression de 17,8 %, soit 342 477 millions de F CFA en fin d'exercice 2019 contre 290 746 millions de F CFA un an plus tôt.



information@boaseneal.com
www.boaseneal.com



Chiffres Clés

(en million de F CFA)

Activité	2018	2019	Variation
Dépôts clientèle	290 746	342 477	17,8%
Créances clientèle	241 382	267 184	10,7%
Nombre d'agences	58	58	
Structure			
Total bilan	449 937	534 863	18,9%
Fonds propres (avant répartition)	38 335	43 184	12,6%
Effectif moyen pendant l'exercice	348	347	-0,3%
Résultat			
Produit Net Bancaire	24 949	30 102	20,7%
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	-16 112	-17 737	10,1%
Résultat Brut d'Exploitation	8 837	12 364	39,9%
Coût du risque en montant (*)	315	-2 244	-813,3%
Résultat Net	8 509	9 115	7,1%
Coefficient d'exploitation (%)	64,6%	58,9%	
Coût du risque (%)	-0,01%	-0,53%	
Rentabilité des actifs (ROA %)	1,87%	1,85%	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	23,5%	22,4%	
Solvabilité			
Tier 1	29 868	33 609	
Tier 2	3 149	5 248	
Risk Weighted Asset (RWA)	368 175	342 766	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	8,97%	11,34%	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

+ 18,9 %
Total bilan

Dépôts clientèle

2018

290 746 millions F CFA

2019

342 477 millions F CFA

Créances clientèle
+ 10,7 %Résultat Brut d'Exploitation
+ 39,9 %

Le Produit Net Bancaire (PNB) affiche une croissance annuelle de 20,7 % soit 30 102 millions de F CFA à fin décembre 2019.

Après imputation des charges de structure, le résultat brut d'exploitation, ressort à 12 364 millions de F CFA en hausse de 39,9 % par rapport à 2018. Le coefficient d'exploitation s'affiche à 58,9% au 31 décembre 2019, en amélioration de 6 %. Ceci est la résultante de la politique d'optimisation des frais généraux mise en place.

Le coût du risque s'affiche à -0,53 % au terme de l'exercice 2019. Le Résultat Net enregistre une hausse de 7,1 % par rapport à fin décembre 2018, pour s'afficher à 9 115 millions de F CFA au 31 décembre 2019.

Le total bilan passe à 534 863 millions de F CFA contre 449 937 millions de F CFA un an auparavant.

La rentabilité des actifs se maintient à 1,9 %. Le rendement des fonds propres connaît une légère baisse de 0,9 point pour s'établir à 22,6 %. Ceci est la résultante de la hausse marquée du total Bilan.

Le ratio de solvabilité s'établit à 11,34 %, au-dessus de la norme réglementaire de 10,38 %.

Performances significatives

(en milliards de F CFA)

Résultat Brut d'Exploitation

12,3 +39,9 %

2019

2018

8,8

Dépôts clientèle

342,4 +17,8 %

2019

2018

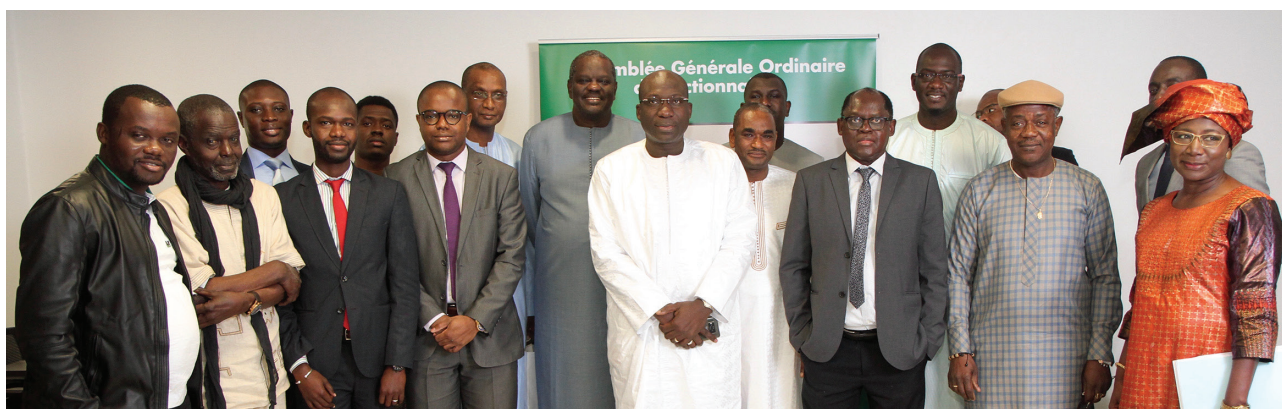
290,7

Performances boursières

	2017	2018	2019	TCAM 17-19*
Cours de clôture au 31/12 (F CFA)	2 500	2 020	1 545	-21,4%
Performance annuelle	6,4%	-19,2%	-23,5%	
Bénéfice par action (F CFA)	421	355	380	-5%
Fonds propres par action (F CFA)	1 421	1 597	1 799	12,5%
Capitalisation boursière au 31/12 (milliards F CFA)	60,0	48,5	37,1	-21,4%
Dividende par action (**) (F CFA)	178	178	179	0,4%
Rendement du dividende	7,1%	8,80%	11,60%	
Price Earning Ratio	5,3x	5,7x	4,1x	
Price to Book	1,8x	1,3x	0,9x	

(*) Taux de croissance annuel moyen

(**) Dividende de l'exercice N



Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Faits marquants

Janvier

- Participation à la 2ème édition du Forum de la Petite et Moyenne Entreprise (PME).

Mars

- Participation au Salon International « Made in Morocco », une plateforme qui met en lumière le savoir-faire du Maroc.
- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

Avril

- Sponsoring du Championnat d'Afrique Junior et Cadet de Judo.
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2018 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

Juillet

- Sponsoring des Journées de Promotion Économique et Commerciale du Burkina Faso.

Août

- Participation à la Journée portes ouvertes aux banques organisée par l'Ecole des Sous-Officiers de la Gendarmerie Nationale dans la ville de Fatick (150 kms au sud-ouest de Dakar).

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2019 pour les Administrateurs du Groupe à Madrid, en Espagne.
- Sponsoring de la 32e édition de la traversée Dakar - Gorée.
- Ouverture d'une nouvelle Agence à Fatick.

Octobre

- Présentation de BOAweb, nouveau service d'Internet Banking, et de la stratégie digitale à la clientèle Entreprise.

Novembre

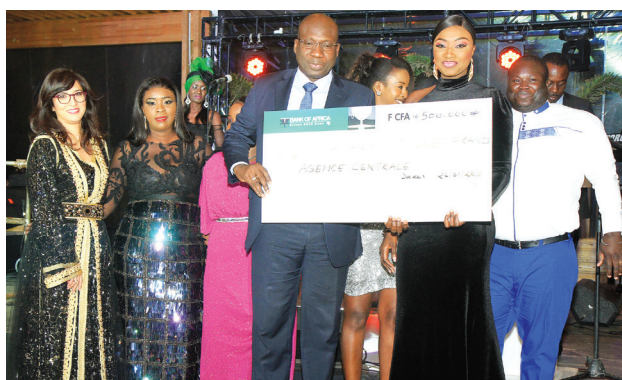
- Lancement du Pack Tawfekh, un service d'entrée de gamme.
- Participation à plusieurs manifestations :
 - o 4e édition des journées de mise à niveau des PME
 - o 4e édition du forum annuel du Collectif des Producteurs Exportateurs de Graines d'Arachide du Sénégal (COPEGA)
 - o Forum Numérique de la ville de Kolda
 - o 2e édition de la Semaine de l'inclusion financière organisée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sur le thème « la digitalisation au service de l'inclusion financière : enjeux pour le secteur financier et les Etats membres de l'UEMOA ».
- Partenariat avec l'Agence pour le Développement et l'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) avec pour objectif un meilleur accès au financement bancaire pour les PME-PMI.



Signature d'un partenariat avec l'ADEPME



Présentation de BOAweb, nouveau service d'Internet Banking



Cérémonie de présentation des vœux



Journée de promotion économique du Burkina Faso

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2018	2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	22 118 700 869	35 119 236 622
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	115 403 233 054	144 545 798 987
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	20 735 626 610	32 358 551 326
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	241 381 708 900	267 183 625 692
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		9 000 000 000
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1 438 324 606	1 508 266 158
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	4 746 967 602	2 312 897 716
COMPTE DE RÉGULARISATION	12 327 529 807	10 357 553 380
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	653 540 557	434 226 027
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRÊTS SUBORDONNÉS	100 000 000	100 000 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	694 884 649	763 079 975
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 335 061 397	31 180 112 892
TOTAL ACTIF	449 935 578 052	534 863 348 774

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	127 451 141 013	128 530 900 587
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	13 372 414 984	11 595 300 813
ENGAGEMENT DE GARANTIE	114 078 726 029	116 935 599 773
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2018	2019
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	103 765 642 507	132 216 092 143
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	290 746 082 501	342 476 878 397
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	1 139 664 330	1 121 452 564
COMPTES DE RÉGULARISATION	9 981 006 345	9 231 098 016
PROVISIONS	720 525 948	1 386 495 361
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	5 247 656 001	5 247 656 001
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	38 335 000 420	43 183 676 293
CAPITAL SOUSCRIT	24 000 000 000	24 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		
RÉSERVES	4 784 282 446	6 060 585 267
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	1 042 032 498	4 008 032 625
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	8 508 685 476	9 115 058 401
BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES	8 508 685 476	9 115 058 401
TOTAL PASSIF	449 935 578 052	534 863 348 774

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	304 961 253 165	327 190 682 130
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	304 961 253 165	327 190 682 130
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

	2018	2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	27 868 534 036	30 521 673 671
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-13 045 823 104	-12 862 670 371
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	98 322 264	56 029 342
COMMISSIONS (PRODUITS)	8 842 517 676	9 205 144 681
COMMISSIONS (CHARGES)	-285 781 624	-1 532 235 740
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	34 133 354	1 254 969 352
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 845 927 439	3 645 854 024
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-2 409 293 669	-187 040 412
PRODUIT NET BANCAIRE	24 948 536 372	30 101 724 547
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-14 205 280 888	-15 831 907 639
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 906 295 533	-1 905 486 092
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 836 959 951	12 364 330 816
COÛT DU RISQUE	314 526 334	-2 243 521 315
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 151 486 285	10 120 809 501
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	116 296 415	-55 262 747
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	9 267 782 700	10 065 546 754
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-759 097 224	-950 488 353
RÉSULTAT NET	8 508 685 476	9 115 058 401

ANNEXES

Note sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La séparation des exercices
- La prudence
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants:

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20 % des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100 % neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50 % du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100 % à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté ».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	3,33 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	20 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)	10 %
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	20 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES	NÉANT	NÉANT
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS	NÉANT	NÉANT

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	23 417	2 496	716	13 391		40 020	17 982
PRÊTS		15 408				15 408	16 065
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	23 417	17 904	716	13 391		55 428	34 047
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	23 417	17 904	716	13 391		55 428	34 047

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)				2 296	25 802	28 098	23 139
PRÊTS À TERME	64 261			64 571	93 567	222 399	199 208
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION - FINANCEMENT				167	1 501	1 668	4 331
AFFACTURAGE							2 000
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				5 918	27 629	33 547	33 898
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	64 261			72 785	146 998	284 044	256 245
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)				23 489		23 489	47 730
DÉPRÉCIATIONS		-22		-4 647	-12 191	-16 860	-14 863
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	64 261	-22		68 138	134 807	267 184	241 382

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	31/12/2019				31/12/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET TIAP	144 546	9 000	1 508	155 054	115 403		1 438	116 841
BRUT								

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE(DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				4 592		510	291	510	
TITRES DE PARTICIPATIONS				42		7	7	7	
AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME				23 877		136	136	136	38

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	24 380	2 941	-1 119	26 202	8 313	1 603	79	9 837	16 365
IMMOBILISATION INCORP. D'EXPLOITATION	2 147	274		2 421	1 453	205		1 658	763
FONDS COMMERCIAL EXPLOITATION									
IMMOBILISATION CORPORELLES D'EXPLOITATION	22 233	2 667	-1 119	23 781	6 860	1 398	79	8 179	15 602
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	15 114	1 834	-1 147	15 801	161	62		223	15 578
IMMOBILISATION INCORP. HORS EXPLOITATION									
IMMOBILISATION CORP. HORS EXPLOITATION	15 114	1 834	-1 147	15 801	161	62		223	15 578

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTE INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		6 319	5 715	21 723	3 100	36 857	2 414
EMPRUNTS	59 874	15 191			20 294	95 359	101 352
EMPRUNTS AU TITRE S DU MARCHÉ MONÉTAIRE	59 874					59 874	74 382
EMPRUNTS À TERME		15 191			20 294	35 485	26 970
TOTAL	59 874	21 510	5 715	21 723	23 394	132 216	103 766

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTÈLE	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	18 184			45 148	125 172	188 504	127 189
COMPTES ET DEPOTS À TERME			4 000	12 114	46 649	62 763	82 194
COMPTES D'EPARGNE		176		66 160	7 877	74 213	60 354
AUTRES DÉPÔTS		1 457	237	1 032	14 272	16 998	21 009
TOTAL	18 184	1 633	4 237	124 453	193 970	342 477	290 746

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
EMPRUNT ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS	EUR	8 000 000	3,85%		SEMESTRIEL	5 248	5 248
À DURÉE DÉTERMINÉE	EUR	8 000 000	3,85%	PÉNALTÉS DE RETARD 2%/ REMB ANT 0,75% OU 1,5%	SEMESTRIEL	5 248	5 248
TOTAL		8 000 000				5 248	

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	14 863	6 110	171	3 942	16 860
DÉPRÉCIATION SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
PROVISIONS	721	687		22	1 386
TOTAL	15 584	6 797	171	3 964	18 246

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVE, REPORT À NOUVEAU , RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017				38 110
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE			-4 017	-4 017
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018				34 093
AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			8 509	8 509
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-4 267	-4 267
AUTRES MOUVEMENTS				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018				38 335
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE				
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2019				38 335
AUGMENTATIONS/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
REPORT À NOUVEAU				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			9 115	9 115
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-4 266	-4 266
AUTRES MOUVEMENT				
BILAN AU 31/12/2019				43 184

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL	24 000 000 000
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ	
VALEUR NOMINALE DES TITRES	1 000

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL
			31/12/2019	31/12/2018	
PERSONNES MORALES					
- DONT ETAT					
- DONT ORGANISMES PUBLICS					
AUTRES PERSONNES MORALES	IVOIRIENNE		14 816 900	14 816 900	61,74%
	SÉNÉGALAISE		1 394 720	1 746 120	5,8%
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS	DIVERSES		7 517 231	7 219 880	31,3%
	SÉNÉGALAISE		142 120	88 071	0,6%
	MALIENNE		41 580	41 580	0,2%
	FRANÇAISE		33 400	33 400	0,1%
SALARIÉS	SÉNÉGALAISE		54 049	54 049	0,2%
TOTAL			24 000 000	24 000 000	100%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF	97 226	33 895	66 349	201 197	91 039	489 706
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	52 450	727	4 957	9 344		67 478
CRÉANCES CLIENTÈLE	44 786	25 940	17 755	106 963	71 740	267 184
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT		7 228	43 637	84 890	10 299	146 054
TITRES D'INVESTISSEMENT					9 000	9 000 6
TOTAL	97 226	33 895	66 349	201 197	91 039	489 706
PASSIF	90 002	210 370	85 338	87 181	1 802	474 693
DETTE INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	87 827	4 409	8 375	31 505	100	132 216
DETTE A L'EGARD DE LA CLIENTÈLE	2 175	205 961	76 963	55 676	1 702	342 477
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	90 002	210 370	85 338	87 181	1 802	474 693

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
EUR	104 074	104 074	9 891	12 379	850 438	850 438	105 150	91 035
USD	106 889	106 889	2 628	2 621	185 288	185 288	31 525	26 866
CAD	2 765	2 765	124	67	1 632	1 632	368	704
GBP	3	3		45	3	3		125
CHF	643	643	37		704	704	479	8
XAF	2 569	2 569	947	2 387	3 790	3 790		8
TOTAL	216 943	216 943	13 627	17 499	1 041 855	1 041 855	137 522	118 746

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	127 451	128 531
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉ		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	13 372	11 595
CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT		473
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	1 699	587
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	11 539	7 819
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	134	2 716
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	114 079	116 936
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	114 017	116 117
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	62	819
ENGAGEMENTS DOUTEUX	469	377
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIE REÇUS	304 961	327 191
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	304 961	327 191
GARANTES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	304 961	327 191

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie. Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	82 791	914964-914968-914965-914970-914961-914161 914162-914962-914966-914160-914960-914963	
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELES	244 400	914120-914121-914137-914138-914144-914354-914913 914914-914915-914916-914917-914918-914921-914922 914933-914937-914938-914940-914941-914942-914944 -914950-914954-914985-914990	
TOTAL	327 191		

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELES	-128 531	901-902-903-911-913	
TOTAL	-128 531		

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS			
REP DE DÉPRÉCIATIONS/CRÉANCES EN SOUFFRANCE			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	2 110	-21	-1 359
REP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL	9 474	10 277	3 769
DOT DÉPRÉCIATION/CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-5 632	-7 529	-4 516
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-1 732	-2 769	-612
RÉCUPÉRATIONS DE CRÉANCES AMORTIES			
AUTRES RISQUES	-138	336	-885
REP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL	-	-	-
REP DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	242	636	22
REPRISE DE PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	-	-	-
DOT PROVISIONS AUTRES PROVISIONS RISQUES CHARGES	-380	-300	-688
DÉPRÉCIATION SUR AUTRES ELEM ACTIF			-219
DOTATION AU PROVISION RÈGLEMENTÉ			
TOTAL	1 972	315	-2 244

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉLÉMENTS	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	34 093	38 335	43 184
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	24 819	24 948	30 102
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 244	9 152	10 121
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		116	-55
IMPOTS SUR LE RÉSULTAT	-130	-759	-950
RÉSULTAT NET	10 114	8 509	9 115
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	421	355	380
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	178	178	179
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	3 591	4 435	4 580
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	3 310	4 087	4 233
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS			
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	281	348	347

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN	534 863				534 863	449 937
ACTIF	534 863				534 863	449 937
PASSIF	534 863				534 863	449 937
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	128 531				128 531	127 451
ENGAGEMENTS REÇUS	327 191				327 191	304 961
COMPTE DE RÉSULTAT	30 102				30 102	24 949
PRODUIT NET BANCAIRE	30 102				30 102	24 949

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2018	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	1 987	746
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	1 852	624
INDEMNITÉ DE FONCTION	40	40
AVANTAGE EN NATURE	95	82
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS	24 000 000	24 000 000
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	2 020	1 545
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	2 020	1 545
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI	540	541
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	278	259
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉFINIES	262	282
ASSURANCE MALADIE	274	245
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS					
	MEMBRE CA	1 300 000 000	797 872 719	9%	COMITE CRÉDIT ÉLARGI DONT PCA
	PERSONNEL DE DIRECTION	79 000 000	56 221 162	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	60 000 000	45 294 889	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50 000 000	37 245 319	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50 000 000	36 547 116	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40 000 000	29 706 223	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40 000 000	20 476 330	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	18 430 519	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	14 766 103	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	14 561 088	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	14 247 046	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	14 155 387	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50 000 000	10 833 860	4%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20 000 000	10 203 561	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	11 674 877	9 076 205	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10 000 000	7 605 028	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10 000 000	7 175 685	1%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	12 000 000	6 581 097	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10 000 000	6 140 066	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10 000 000	5 974 479	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10 000 000	5 974 479	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	7 000 000	4 900 000	0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	6 000 000	4 857 337	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	5 500 000	4 537 726	2%	
	MEMBRE CA	15 000 000	2 746 479	7%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	2 000 000	2 000 000	2%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	500 000	500 000	0%	

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
AVANCES		76 200 000	81 756 494		
	MEMBRE CA	75 000 000	80 844 444	12%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	700 000	796 682	0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	500 000	115 368	0%	
GARANTIES		0	0		
	MEMBRE CA		16 904 186	3%	
	MEMBRE CA		2 400 000	3%	
HYPOTHÈQUE	MEMBRE CA		1 300 000 000		
VILLA	PERSONNEL DE DIRECTION		82 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		70 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		64 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60 000 000		
	PERSONNEL DE DIRECTION		35 000 000		

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2019				31/12/2018			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS ,AVANCES ET TITRES								
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS								
PRÊTS								
TITRES								
AUTRES ACTIFS								
TOTAL								
PASSIF								
DÉPOTS								
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS								
AUTRES EMPRUNTS				5 248				5 248
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				8 022				10 027
TOTAL				13 270				15 275
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉES								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL								
PRODUITS ET CHARGES				-815				-755
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS								
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-202				-202
COMMISSIONS (PRODUITS)								-
COMMISSIONS (CHARGES)								-
AUTRES PRODUITS								-
AUTRES CHARGES				-613				-553
TOTAL NET				-815				-755

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	7 266	6 869
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ETAT		
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	70 918	86 090
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE RDM	98	99
COMPTES D'EPARGNE	179 928	215 187
COMPTES À TERME	174	152
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	3 878	4 619

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	58	58
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	44	55
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question. Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EFFECTIFS							MASSE SALARIALE									
PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT	UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILÉS	41	38	4	2		1	45	41	998	824	199	28		108	1 197	960
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS																
AGENTS DE MAITRISE	95	126	3	11	1		99	137	895	966	16	66	8	5	919	1 037
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	10	15					10	15	45	75					45	75
TOTAL	146	179	7	13	1	1	275	170	1 938	1 865	215	94	8	113	2 161	2 072

EFFECTIFS					CHARGES TOTALES			
PERSONNEL EXTÉRIEUR	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	36	55	1				37	55
TOTAL	36	55	1	0	0	0	37	55

CHARGES TOTALES
547
547